

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20250410-DE250410CMA0407-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-07

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 24

(dont 5 pouvoirs)

**Objet : Répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police**

- **L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 10 avril à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jérôme GLEIZES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à GRANGE Agnès  
ODIN Catherine pouvoir donné à WITHERS Patrick  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPierre Michael  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à FLAMENT Julien  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien

Pour l'année 2024, le conseil municipal (par délibération n°2024-06-03 en date du 06 juin 2024) a proposé de déposer auprès des services du Département du Rhône au titre de la répartition des amendes de Police, des dossiers concernant la sécurisation routière : Rue du Lieutenant Fayolle devant la porte de sortie du Collège Champagnat mais aussi sur d'autres lieux comme le Carrefour Avenue de l'Europe - Allée de Clerimbert et Chemin du Bois.

**Date de publication :**

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20250410-DE250410CMA0407-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Le Département du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024 a accordé à la Commune une subvention de 5 013 €.  
Le conseil municipal doit délibérer pour accepter cette subvention.

**Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

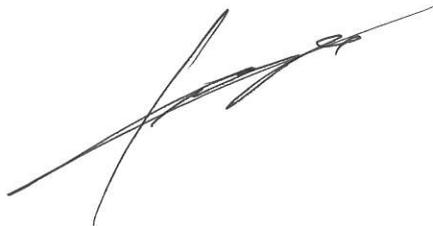
**à l'unanimité, 24 voix pour et 0 contre**

- 1) **DECIDE D'ACCEPTER** la subvention d'un montant de 5 013,00€ provenant de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.
- 2) **ATTESTE que** les travaux prévus ont bien été réalisés pour le montant prévu ;
- 3) **DIT QUE** les subventions attribuées ont bien été affectées à la mise en sécurité de la commune ;
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**

**Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

